

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUIN 2018 à 18H

Etaient présents : CHABERT Patrick, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian, SORNIN Frédéric, TINERT Maud.

Absents : ANDRE Jean-Luc, (procuration à COHENDET R), CHAUVET Antoine (procuration à Maud TINERT), GIBERT Alain (procuration à PITHOUD C), BONNIVARD Emilie, FERRIER Jacqueline, AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, DE VRIES Catherine.

Le Procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES CENTRES SPORTIF, DE BIEN-ETRE ET DE LOISIRS : Après avoir appelé la délibération en date du 7 février 2018 ayant approuvé le principe de recours à une DSP pour l'exploitation des centres et la procédure de publicité et mise en concurrence, et donné lecture du rapport du représentant, M. le Maire présente le projet de convention et les annexes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, approuve le choix de la SAEML Saint François Longchamp Tourisme, approuve le projet de convention, approuve et homologue la grille tarifaire de l'été 2018, approuve la prise en charge d'une partie des dépenses engendrées par les obligations d'ouverture des centres imposées par la Communes (pour 70.000 €), fixe les modalités de versement, dit que cette prise en charge se rapporte aux 7 exercices de la convention et autorise le Maire à signer la convention de DSP.

UTN DE LA LAUZIERE- CESSION DE TERRAINS A BATIR : M. le Maire rappelle au Conseil le dossier UTN de la Lauzière et le projet immobilier retenu par délibération en date du 10/04/2017. La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition par l'aménageur de parcelles communales. Après avoir entendu pour rappel les différentes tranches du projet immobilier, le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, une promesse unilatérale de vente et les actes authentique de vente, au prix hors taxes et charges éventuelles de 39,64 EUR par mètre carré de surface de plancher à construire, au profit de la Société dénommée MIAL S.A –Eybens- ou toute société qui s'y substituerait, pour la réalisation du projet approuvé par le Conseil municipal, autorise et charge le Maire ou son représentant, d'accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de la vente et plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

UTN DE LA LAUZIERE – AUTORISATIONS NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la présentation et le dépôt de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet de la Lauzière sur les parcelles communales, précise que le futur acquéreur pourra également faire la demande des autorisations nécessaires.

CONVENTION AVEC LE GAEC BONNIVARD- PARCELLES COMMUNALES DE MONTAIMONT : Le Conseil Municipal approuve à ma majorité (1 abstention) la proposition de convention pour la mise à disposition libre et gratuite de terrains communaux situés sur les secteurs des Rieux, du Mas et des alpages de Bonvillard au GAEC Bonnivard.

ORGANISATION DE LA RESTAURATIONS SCOLAIRE et SALLE DE MOTRICITE ECOLE : M. le Maire informe le Conseil de plusieurs démissions des membres de l'association SFL2M qui gère depuis plusieurs années la restauration scolaire, et propose pour sécuriser le service, que la restauration scolaire soit gérée par la Commune, dans les mêmes conditions qu'actuellement, en précisant que le transport scolaire à l'heure du déjeuner risque d'être supprimé. Le Conseil municipal donne son accord de principe sur cette proposition et souhaite la création d'une commission mixte composée de 3 élus et de 3 parents, en charge de ce dossier. Une AG extraordinaire de l'Association SFL2M est prévue courant juin.

M. le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de la Directrice de l'école qui soumet une proposition d'aménagement de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment de l'école, en salle de motricité et des arts. Une pièce pourrait rester à la disposition des enfants après le repas du midi, les jours de mauvais temps. Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur l'aménagement de cet appartement en salle d'activité pour les enfants, avec un accès provisoire à cette salle dès l'automne. Une demande de subvention sera sollicitée.

MODALITES DE PAIEMENT POUR LES STATIONS VELOLIB : Des VTC à assistance électrique vont être mis en service dès juillet à Montaimont et à Montgellafrey villages. Le Conseil fixe les tarifs à 15€ la ½ journée et à 25€ la journée, avec une caution de 500,00€. Le règlement des locations sera effectué via internet. M. le Maire propose une formation des agents techniques pour l'entretien des vélos. Des panneaux rappelant les règles de sécurité devront être mis en place.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISIONS MODIFICATIVES, après avoir entendu les propositions présentées pour le budget eau assainissement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives : 250 € en dépenses (article 673) et de 250 € en recettes (chapitre 70).

COMPTE TENDU D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANQUES – HIVER 2017/2018 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activité de juin 2018, présenté par la Société SAINT-FRANCOIS LABELLEMONTAGNE, valide les dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques (ouverture le 22/12/2018 et fermeture le 14/04/2019) et approuve les grilles tarifaires « prix public » pour la saison 2018/2019.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- ***Prend acte*** du rapport de gestion de la SEML Centrale des Demoiselles sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2017.
- ***Décide*** de faire appel dans le dossier en contentieux avec la Lyonnaise de Banque et confie la suite de la procédure au Cabinet SAMMAN, Me SACHEL.
- ***Décide*** des prochaines réunions Publiques : le 10 Août à 17h à Montaimont, le 16 Août à 18h Saint-François-Longchamp, le 18 Août à 17h à Montgellafrey.

- **Approuve** la demande de M. JALLAT qui souhaite garder la jouissance de ses locaux dans l'immeuble la Vigie jusqu'au 15 novembre 2018, et retirer des lieux divers éléments. L'immeuble sera alors sécurisé aux frais du vendeur.
- **Approuve** la proposition d'une étape de la course cycliste Tour Savoie Mont Blanc en juin 2019 et émet un accord de principe sur une participation financière.
- **Prend note** de la journée « Corvée de Montgellafrey » pour le nettoyage de la Grande Rigole prévue le 16 juin.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 13 juin 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

